Image not found or type unknown

Prolongement congés parental

Par **dumas peter**, le **02/03/2017** à **18:10**

Bonjour,

Ma copine prend 5 mois de congés parental. Ce congé doit finir le 3 septembre. Elle souhaite poser des congés début octobre mais on les lui refuse.
Elle envisage donc de prolonger d'un mois et demi son congés parental (1 mois payé par la caf donc et 15j non payés) afin de pouvoir être en congés à ce moment là.

D’après les infos que je trouve, elle est dans son droit, mais son employeur peut elle s'opposer d'une quelconque manière à ça?

Merci pour votre aide!

Pierre

Par **P.M.**, le **02/03/2017** à **20:56**

Bonjour,
C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés payés mais il faudrait savoir pourquoi l'employeur refuse cette date puisque de toute façon, il doit lui en accorder avant le 31 octobre...

Par **dumas peter**, le **03/03/2017** à **18:58**

Bonjour,
Sa directrice veut lui imposer des congés dès son retour (en gros elle reprendrait le boulot que fin septembre)
Elle lui refuse les congés de début octobre car c'est une période à forte activité et elle veut avoir tous les employés présents (alors qu'elle a pris quelqu'un pour la remplacer pendant son congés parental...)
Vous n'avez pas répondu à ma question du coup ^^

Merci,

Pierre

Par **P.M.**, le **03/03/2017** à **20:42**

Bonjour,
Je vous ai au moins dit que c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et nous savons maintenant qu'il a des raisons pour les refuser en octobre...
Le congé parental peut être effectivement prolongé en prévenant l'employeur un mois avant le terme initial par lettre recommandée avec AR...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés